Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-212200596-20260925-2026_09_04-DE

Département des Côtes d'Armor
Centre Communal d'Action Sociale

LE FOEIL

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres afférents au Conseil d'Administration : 11
Membres en exercice : 11
Membres qui ont pris part à la délibération : 11
Date de la convocation : 7 septembre 2026

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-six à 14 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire des séances à la mairie de Le Foeil, sous la Présidence de M. PRIDO Pascal, Président

Présents : BRETON Françoise, BRIATTE Audrey, CAMENEN Marie-Thérèse, GUILLEMOT Carine, JEHAN Odile, LE BARS Jeanine, LE JEAN Catherine, PAILLARDON Paul, LE GAL Virginie, ROBIN Suzanne,
Absent :
Secrétaire de séance : Virginie LE GAL

2026-09-04 CCAS

REPAS DU CCAS ET COLIS DE NOEL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31,
Considérant que le CCAS de la Commune propose de reconduire le repas festif de fin d'année offert aux personnes âgées de 70 ans et plus habitants sur la Commune,
Considérant que Le CCAS décide de reconduire la distribution des colis de Noël pour les personnes âgées de 80 ans et plus qui non pu participer à ce repas,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par :
Voix pour 11 **Voix contre 0** **Abstentions 0**

VALIDE la date du 16 novembre 2024 pour organiser le repas de fin d'année du CCAS pour les personnes âgées ayant 70 ans et plus habitantes la Commune,

SELECTIONNE le devis du traiteur du Restaurant La Vallée à Quintin pour organiser ce repas pour un montant de 32€ par personne,

DECIDE la reconduction des colis de Noël d'un montant de 27€ pour les personnes âgées et 35€ pour les couples ne pouvant assister au repas du CCAS pour des raisons médicales ou ayant 80 ans et plus. Un colis d'hygiène est privilégié pour les personnes âgées résidant en EHPAD.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-212200596-20260925-2026_09_04-DE

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Président,
Pascal PRIDO

La Secrétaire,
Virginie LE GAL